



Département Scientifique
Mathématiques, Informatique,
Physique et Systèmes

ANNEXE 1 : **PROPOSITION DE** TABLEAU RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS ELECTORALES
POUR L'ELECTION DES REPRESENTANTS DES MEMBRES DES COLLEGES A ET B
A LA COMMISSION DE LA SECTION N° **XXX** DU DEPARTEMENT SCIENTIFIQUE MIPS

**SOUS RESERVES D'APPROBATION DE L'ANNEXE AUX STATUTS DU DS
PAR LES INSTANCES CENTRALES DE L'UNIVERSITE DE MONTPELLIER**

RÉPARTITION DES SIÈGES PAR COLLÈGES ÉLECTORAUX

Collèges	Catégories de personnels concernées	Nombre de sièges à pourvoir	Durée du mandat
A	Professeurs des universités et personnels assimilés permanents	Selon la section	4 ans, à compter du jour de proclamation des résultats
B	Autres enseignants-chercheurs et personnels assimilés permanents	Selon la section	4 ans, à compter du jour de proclamation des résultats

CALENDRIER RÉCAPITULATIF DES OPERATIONS ÉLECTORALES

Nature des opérations	Obligations réglementaires	Dates
Affichage des listes électorales dans les locaux des structures rattachées au Département Scientifique	20 jours au moins avant le scrutin ¹	Toutes sections : au plus tard le 15 mai 2017 à 13h (et si possible plus tôt)
Date de fin d'inscription sur la liste électorale pour les électeurs devant formuler une demande	9/10 jours francs avant le scrutin ²	Toutes sections : 26 mai 2017 à 16h
Dépôt des candidatures	Entre 12/13 jours francs et 6/7 jours francs avant le scrutin ³	Toutes sections : du 23 mai 2017 à 9h au 29 mai 2017 à 13h
Scrutin		25-26-28-29+34 : 6 juin 2017 de 9h à 17h 27-60-61-63 : 7 juin 2017 de 9h à 17h

¹ Même délai que pour les élections des conseils centraux de l'établissement (art. D719-8 du code de l'éducation)

² Délai pour les élections aux conseils centraux de l'établissement : au plus tard 5 jours francs avant le scrutin (art. D719-7 du code de l'éducation)

³ Délai pour les élections aux conseils centraux de l'établissement : pas plus de 15 jours francs et pas moins de 2 jours francs avant le scrutin (art. D719-24 du code de l'éducation)

